

# COMMUNE DE PREMILLIEU

## PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Avril 2022

**Présents** : Pascal TORRION, Maire, Alain DUGENY 1<sup>er</sup> adjoint, Valérie BELISSANT 2<sup>nd</sup>e adjointe, Jean-Jacques FEVRE, Patrick ROCHON-VOLLET, Frédéric CUSIN

La séance commence à 19h00.

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers pour leur présence.

### ORDRE DU JOUR

#### **1/ Désignation du secrétaire de séance :**

Valérie BELISSANT est désignée secrétaire de séance.

#### **2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2022.**

Le document est approuvé sans réserve, à l'unanimité des présents.

#### **3/ Ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour**

Suite à l'urgence concernant la dissolution du SIVU pour la nouvelle gendarmerie du Plateau d'Hauteville, le Maire propose de rajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

Le Maire donne lecture de la délibération n°2022\_01 concernant la dissolution du SIVU, le 11 avril 2022. Il présente ensuite le modèle de délibération nous concernant. Après débats et explications, le Maire propose au conseil d'adopter cette résolution :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	6

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

#### **4/ Présentation et approbation du Compte de Gestion 2021.**

Après la présentation du compte de gestion par Alain Dugény, le Maire met son approbation au vote :

Après en avoir délibéré, le conseil passe au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	6

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

#### **5/ Présentation et approbation du compte administratif 2021.**

Le Maire, Pascal Torrion sort. Alain Dugény présente les éléments du compte administratif. Après débat, il demande au conseil de voter :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
--------	------------	------

<b>PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Avril 2022</b>
--

0	0	5
---	---	---

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

**6/ Vote des taux d'impositions des taxes directes locales de 2022.**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti pour l'année 2022

Le conseil approuve à l'unanimité les taux suivants :

Taxes	Taux voté pour 2022
Foncier Bâti	29,35%
Foncier non Bâti	67,06%

Vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	6

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

**7/ Présentation et approbation du Budget Primitif 2022.**

Après la présentation du budget faite par Alain Dugény et le débat qui s'en est suivi, Monsieur le Maire propose de passer au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	6

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

**8/ Dotation exceptionnelle du CCAS pour 2022 : 4800 €.**

Le Maire explique que, suite à deux oublis consécutifs, l'allocation versée en 2022 nécessite le rattrapage des sommes non versées.

Donc pour 2022, la dotation proposée sera de 4800 €. Le Maire demande son accord au conseil :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	6

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

**9/ Demande de subvention pour la réfection du toit du four de Tard.**

**PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Avril 2022**

Nous devons refaire un dossier complet spécifique pour le four de Tard (dossier préalablement joint à celui du toit de l'église),

Une délibération doit être prise dans ce sens et un nouveau dossier établi auprès du service du patrimoine de l'Ain.

Le Maire demande l'accord du conseil :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	6

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

**10/ Validation de l'état d'assiette 2022 : ONF**

Le Maire présente le document adressé par les services de l'ONF pour cette année. Après le débat il propose au conseil de voter cet état :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	6

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions.

**Questions diverses :**

\* Réservation de la fanfare pour les manifestations du 14 juillet 2022 :

Après débat, il a été décidé de faire de nouvelles recherches pour cette année.

\* Programmation de la réunion de la commission du CCID : commission communale des impôts directs :

**la réunion est fixée au 03 mai 2022 à 09h00 à la mairie.**

La séance est levée à 20h41,

Prémillieu le 19/04/2022

*pour* Le Maire

Pascal TORRION

*empêché  
Alain Dupérou  
1<sup>er</sup> adjoint*

*[Signature]*



La Secrétaire de séance

Valérie BELISSANT

*[Signature]*